

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE** et le **mercredi 22 mai à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **16 mai 2024**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 16 mai 2024
Nombre de présents	45	
Nombre de pouvoirs	12	Date de publication : 28 mai 2024
Suffrages exprimés	57	

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, M. Philippe DELMON, Mme Chantal DARTIGUENAVE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE,  
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES,  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,  
Mme Florence PEYSALLE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Yves LOUME donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,  
Mme Gloria DORVAL donne pouvoir à M. Serge POMAREZ,  
Mme Sophie IRIGOYEN donne pouvoir à M. Jean SOUBLIN,  
M. Gérard LE BAIL donne pouvoir à Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE,  
Mme Chantal FRAYSSE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE,  
M. Alain GODOT donne pouvoir à M. André HUMEAU,  
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA.

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Yves LOUME, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Gérard LE BAIL, Mme Chantal FRAYSSE, M. Alain GODOT, M. Laurent LAFOURCADE, M. Bernard LANGOUANERE.

**Secrétaire de séance :** Mme Guylaine DUTOYA

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

**OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX-  
MODIFICATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1 et L.5211-1,

**Vu** la délibération n° DEL89-2020 portant création de la CCSPL et désignations des membres,

**Vu** la délibération n° DEL01-2023 portant modification de la CCSPL et désignation des membres représentant les associations,

**Vu** le courriel de l'association études et consommation CFDT informant le Grand Dax de la désignation d'un nouveau membre titulaire et d'un nouveau membre suppléant pour siéger au sein de la CCSPL,

**Considérant** qu'il convient de prendre acte de cette modification par une délibération modifiant la composition des membres représentants d'association au sein de la CCSPL,

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Article 1 : ABROGE** la délibération n° DEL01-2023 portant modification de la CCSPL et désignations des membres représentants d'associations,

**Article 2 : ABROGE** l'article 4 de la délibération n° DEL89-2020 portant création de la CCSPL et désignations des membres,

**Article 3 : DÉSIGNE**, au titre des représentants d'associations locales au sein de la CCSPL :

<b>Association</b>	<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
Association FO Consommateurs de Dax	Monsieur Manuel BARANDAS	M. Marc DUCASSOU
Association Etudes et Consommation (ASSECO) CFDT	Madame Annie CNOCKAERT	Monsieur Eric POCQ
UFC Que Choisir	Monsieur Guy MARHEIN	
Confédération Syndicale des Familles	Madame Maria OREA	
Association pour l'information et la défense des consommateurs CGT de Dax (INDECOSA)	Monsieur Manu MARTINS	M. Alain CAUNEGRE
APF France Handicap	Madame Béatrice DOMENGER	Mme Sylvie VIARD

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 28 mai 2024**

  
Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax